



Compte rendu de la réunion du 20 avril 2015

Sont présents :

Mmes Marianne BALTHAZARD, Marie-Lou DALMEN, Fabienne BUFFET et Christine PESCE

MM. Serge GAILLOT, Georges DALMEN, Philippe PETT, Renaud BOURGOIN, Pascal PESCE.

Sont absents excusés : Mme Joëlle MAZUEL et Bérangère LEDEME

MM. Quentin DARDENNE, Alain SALMON et Gérard CALVI.

Est également présent : M. Ludovic SINET.

Est absente non excusée : Mme Sabine DEMOULIN.

Ludovic SINET fait remarquer qu'il était présent à la réunion du 9 mars dernier.

• LES SUBVENTIONS ET LES SPONSORS :

- Le Conseil Régional alloue une subvention de 7 000 € à l'association pour la 17^{ème} édition du festival.
- Le Conseil Départemental versera une subvention de 6 000 €. Marie Lou enverra des remerciements à M. Pierre CORDIER et Mme Catherine DEGEMBE.
- La mairie de HOULDIZY nous alloue une subvention de 1 700 € et les entrées des habitants du village ne résidant pas dans la zone du festival, avec un bracelet. La mairie met également à disposition 3 agents communaux le jour du festival. Serge précise qu'il n'y aura pas d'invitation le dimanche pour les familles des agents communaux.
- Serge n'a pas de nouvelle au sujet de la demande de subvention de la communauté d'agglomération de Charleville Sedan.
- M. Christophe LEONARD, député, a adressé un courrier à Mme Flore PELERIN, Ministre de la Culture. Il a également envoyé un courrier à M. Boris RAVIGNON, Président de la Com. d'Agglomération et à M. Benoît HURE, Président du Conseil Départemental, pour appuyer nos demandes de subvention.

- Habitat 08 a confirmé qu'il attribuait à l'association une aide de 900 € correspondant à l'achat de 100 places à 5 € et une aide pour la location du camion servant au transport des gradins.
- Tarkett n'a pas rendu de réponse, ni pour la demande de rouleau de moquette, ni pour la demande de subvention.
- Accord de la mairie de CHARLEVILLE MEZIERES pour la pose des 3 calicots au pont de Montcy, sur la place des Droits de l'homme et à la sortie de la voie rapide. C'est la mairie qui les installe.
- Graphi Flok accepte de changer gratuitement les dates sur les 3 calicots et d'en faire un 4^{ème} pour 150 €. Le comité donne son accord à l'unanimité. Il pourra être accroché sur la haie du vétérinaire, à Warcq.
- Pour les 2 friteuses, Serge fait connaître qu'elles sont réservées. Le montant de la location de la friteuse double sera peut-être un peu plus élevé.
- Gérard doit demander les 2 gîtes de RENWEZ. On n'a pas de réponse. Philippe va relancer Gérard.
- Marie Lou fait connaître que le Crédit Mutuel nous versera une aide de 300 €

• REPONSES AUX QUESTIONS :

- Les affiches couleurs :
Emmanuelle a envoyé un modèle de l'affiche, suite aux modifications demandées (ballon rouge).
Philippe fait remarquer que l'Agglo de Charleville-Sedan n'a pas encore de logo.
Ludovic demande pourquoi on n'inscrit plus « festival » sur l'affiche mais simplement 17^{ème} édition. Le comité n'émet pas d'avis favorable pour modifier l'affiche mais Serge va en rediscuter avec Emmanuelle.
- La signalétique et la décoration :
Georges montre le calicot qu'il a préparé : « Sandwich et frites ». Il en fera un pour la caisse des loupiots.
Pour les toilettes sèches, on pourrait tendre une bâche et la peindre. Serge doit amener des modèles de décoration.
- Serge va commander les affiches fluo : plus de grandes et moins de petites.
Il pense que les affiches et les flyers seront prêts pour le 15 mai.

• QUESTIONS DIVERSES :

- A la demande de Georges, Serge confirme qu'une autorisation pour la buvette est demandée par la mairie.
Un panneau pourrait être accroché en ce qui concerne l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs.
- La présence de la Croix Rouge n'est pas obligatoire mais le comité décide de prévoir une trousse de secours.
- Toutes les personnes faisant partie de l'organisation devront porter le badge de façon visible.
- Il est précisé que les gradins seront livrés le 24 août et ramenés le 7 septembre.
- Ludovic propose de faire un dépôt de billets d'entrée pour Charleville et pour l'agglo. Il va proposer les prix : 5 € pour les adultes et 3 € pour les enfants. Le comité émet un avis favorable à l'unanimité.

La prochaine réunion est prévue le **lundi 1^{er} juin, à 18 H, chez Georges et Marie Lou.**
La réunion sera suivie d'un barbecue où les conjoints sont invités. Le montant des courses sera réparti entre tous les membres de l'association.

Le Président,

S. GAILLOT